



BUDGET PRIMITIF

2023

BUDGET PRIMITIF 2023

Sommaire

Introduction.....	4
I. Présentation par politique publique	5
II. Dépenses de fonctionnement	7
1. Charges à caractère général (chapitre 011)	8
2. Charges de personnel (chapitre 012)	8
3. Atténuations de produits (chapitre 014).....	9
4. Autres charges de gestion courante (chapitre 65).....	11
5. Charges financières (chapitre 66).....	11
6. Charges exceptionnelles (chapitre 67)	11
7. Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)	11
8. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	12
9. Virement à la section d'investissement (chapitre 023).....	12
III. Recettes de fonctionnement.....	13
1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70).....	14
2. Impôts et taxes (chapitre 73)	15
3. Dotations, subventions et participations (chapitre 74).....	16
4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75).....	17
5. Atténuations de charges (chapitre 013).....	17
6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	17
7. Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002).....	17
IV. Dépenses d'investissement	18
1. Immobilisations incorporelles (hors reports) (chapitre 20)	19
2. Subventions d'équipement versées (chapitre 204)	19
3. Immobilisations corporelles (hors reports) (chapitre 21)	19
4. Immobilisations en cours (hors reports) (chapitre 23)	20
5. Emprunts et dettes (chapitre 16)	20
6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	20
7. Opérations patrimoniales (chapitre 041).....	20
V. Recettes d'investissement.....	21
1. Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) (chapitre 10).....	22

2. Excédents de fonctionnement capitalisés (chapitre 1068)	22
3. Subventions d'investissement (hors reports) (chapitre 13).....	22
4. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16).....	22
5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	22
6. Opérations patrimoniales (chapitre 041).....	23
7. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021).....	23
8. Résultat d'investissement reporté (chapitre 001)	23

Introduction

Le rapport d'orientation budgétaire a été présenté le 13 février 2023. A cette occasion, les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2023 ont été débattues.

Pour sa part, le rapport de présentation du budget primitif 2023 indique précisément les grands équilibres du budget, les principaux chiffres à retenir et les évolutions prévues par rapport à l'exercice précédent.

Le BP 2023 intègre l'affectation du résultat de l'exercice précédent, ainsi que les reports d'investissement de 2022 à 2023.

L'équilibre du BP 2023 se définit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	152 711 897,55	152 711 897,55
Investissement	65 199 865,66	65 199 865,66
TOTAL	217 911 763,21	217 911 763,21

La dette du budget principal au 1^{er} janvier 2023 est de 36 441 613 €, soit 128 €/habitant.

I. Présentation par politique publique

Le tableau ci-dessous présente les dépenses de fonctionnement et d'investissement par politique publique :

	Fonctionnement (hors RH) (en K€)	Dépenses de personnel (en K€)	Investissement (hors report) (en K€)	TOTAL (en K€)	en %
Centres aquatiques	3 833	4 699	27 350	35 882	36,39%
Eclairage public	4 589	143	7 401	12 133	12,30%
Transports	4 915	177	2 895	7 987	8,10%
Environnement et espaces verts (dont GEMAPI)	6 345	279	375	6 999	7,10%
Lecture publique	1 115	3 676	1 181	5 972	6,06%
Vidéo protection	729	1 685	2 811	5 225	5,30%
Assainissement (Eaux pluviales)	4 855	0	0	4 855	4,92%
Voiries et réseaux	1 245	136	1 490	2 871	2,91%
Police mutualisée	232	1 874	88	2 194	2,22%
Developpement économique	764	393	250	1 407	1,43%
AAGDV	568	423	98	1 089	1,10%
Aménagement du territoire	291	228	509	1 028	1,04%
Politique de la ville	293	201	0	494	0,50%
Parkings	322	0	93	415	0,42%
Habitat	245	148	0	393	0,40%
Communication	131	146	25	302	0,31%
Santé	162	20	0	182	0,18%
Tourisme	79	44	40	163	0,17%
Autres	2 531	4 703	1 789	9 023	9,15%
TOTAL	33 244	18 975	46 395	98 614	100%

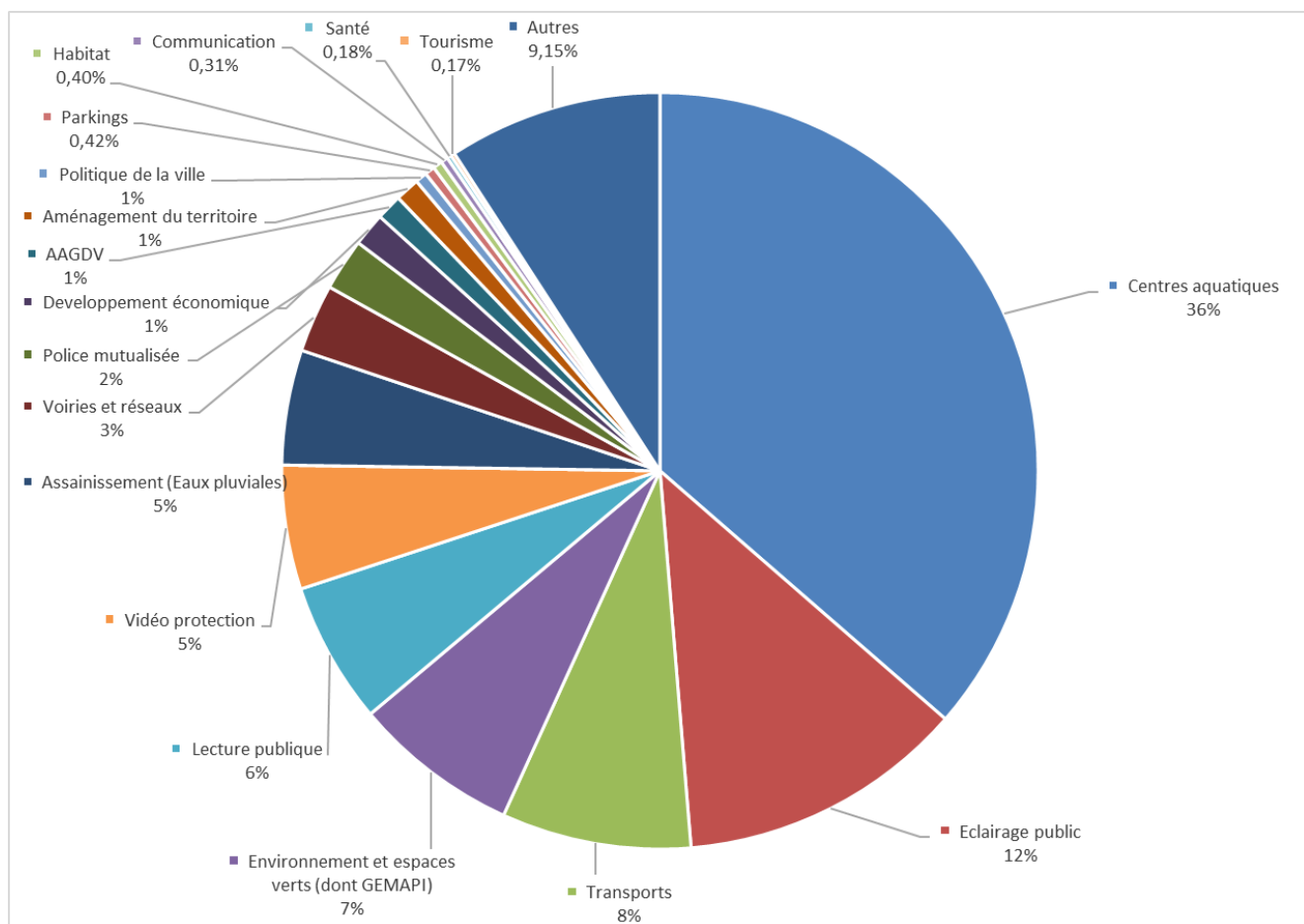
Les dépenses de fonctionnement (hors RH) prennent en compte les chapitres budgétaires 011 (charges à caractère général), 65 (autres charges de gestion courante) et 67 (charges exceptionnelles).

Les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses d'équipements, soit les chapitres budgétaires 20 (immobilisations incorporelles), 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (immobilisations en cours).

Les principales dépenses prises en compte dans « Autres » sont les suivantes :

- Fonctionnement (hors RH) : les indemnités d'élus, les subventions versées aux budgets annexes et les frais divers liés aux bâtiments administratifs (maintenance, nettoyage, assurance, frais informatiques, ...).
- Dépenses de personnel : les services ressources, la direction générale, le service communication, les tickets restaurants et les assurances du personnel.
- Les investissements (hors reports) : les fonds de concours versés aux communes, les investissements informatiques et les investissements liés aux bâtiments administratifs.

Répartition des dépenses par politique publique

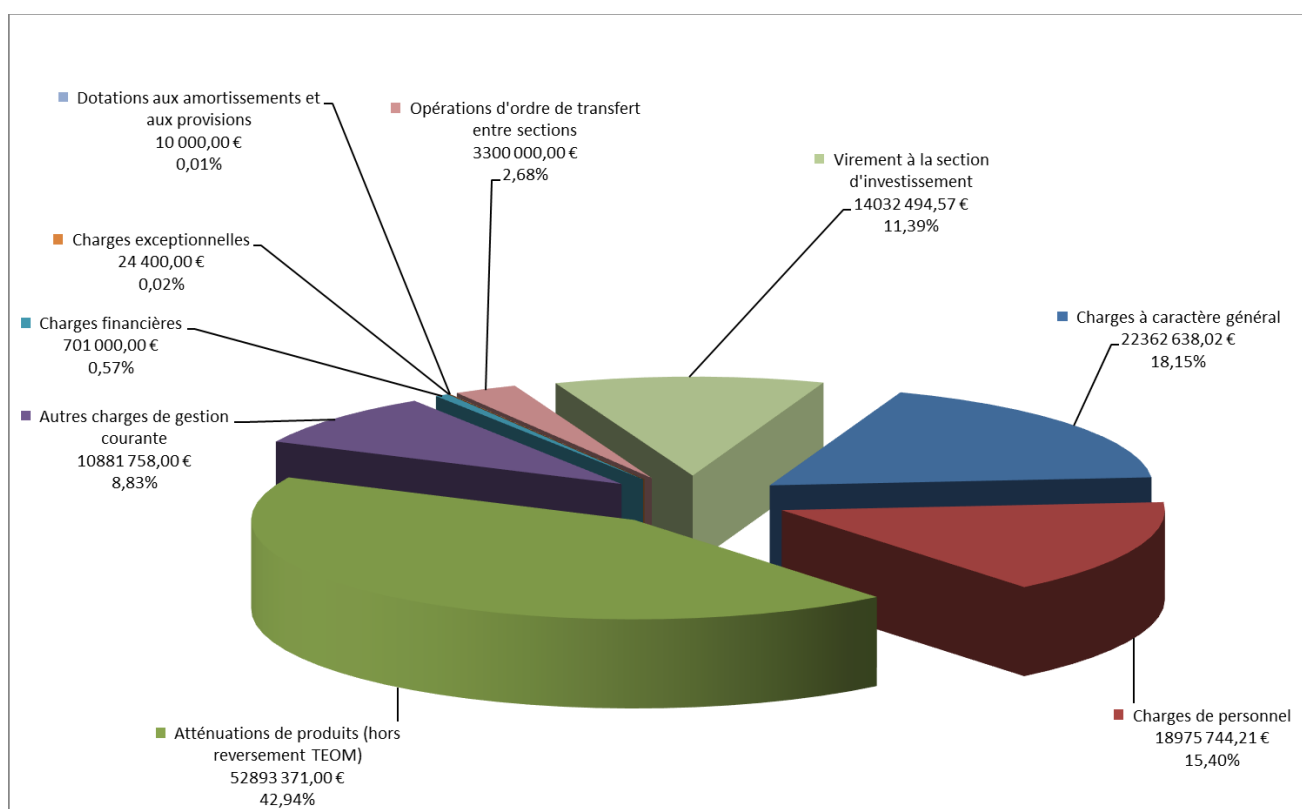


II. Dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution	Répartition
011	Charges à caractère général	19 548 905,01 €	22 362 638,02 €	14,39%	14,64%
012	Charges de personnel	17 177 527,51 €	18 975 744,21 €	10,47%	12,43%
014	Atténuations de produits (hors reversement TEOM)	52 568 791,00 €	52 893 371,00 €	0,62%	34,64%
65	Autres charges de gestion courante	6 929 035,29 €	10 879 115,90 €	57,01%	7,12%
66	Charges financières	645 000,00 €	701 000,00 €	8,68%	0,46%
67	Charges exceptionnelles	406 780,62 €	24 400,00 €	-94,00%	0,02%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00%	0,01%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 400 000,00 €	3 300 000,00 €	37,50%	2,16%
023	Virement à la section d'investissement	9 905 769,99 €	14 032 494,57 €	41,66%	9,19%
TOTAL (hors reversement de la TEOM)		109 591 809,42 €	123 178 763,70 €	12,40%	80,66%
Versement subvention équilibre au budget annexe		0,00 €	533 133,85 €		0,35%
Reversement de la TEOM aux syndicats		26 000 000,00 €	29 000 000,00 €	11,54%	18,99%
TOTAL (avec le reversement de la TEOM)		135 591 809,42 €	152 711 897,55 €	12,63%	100,00%

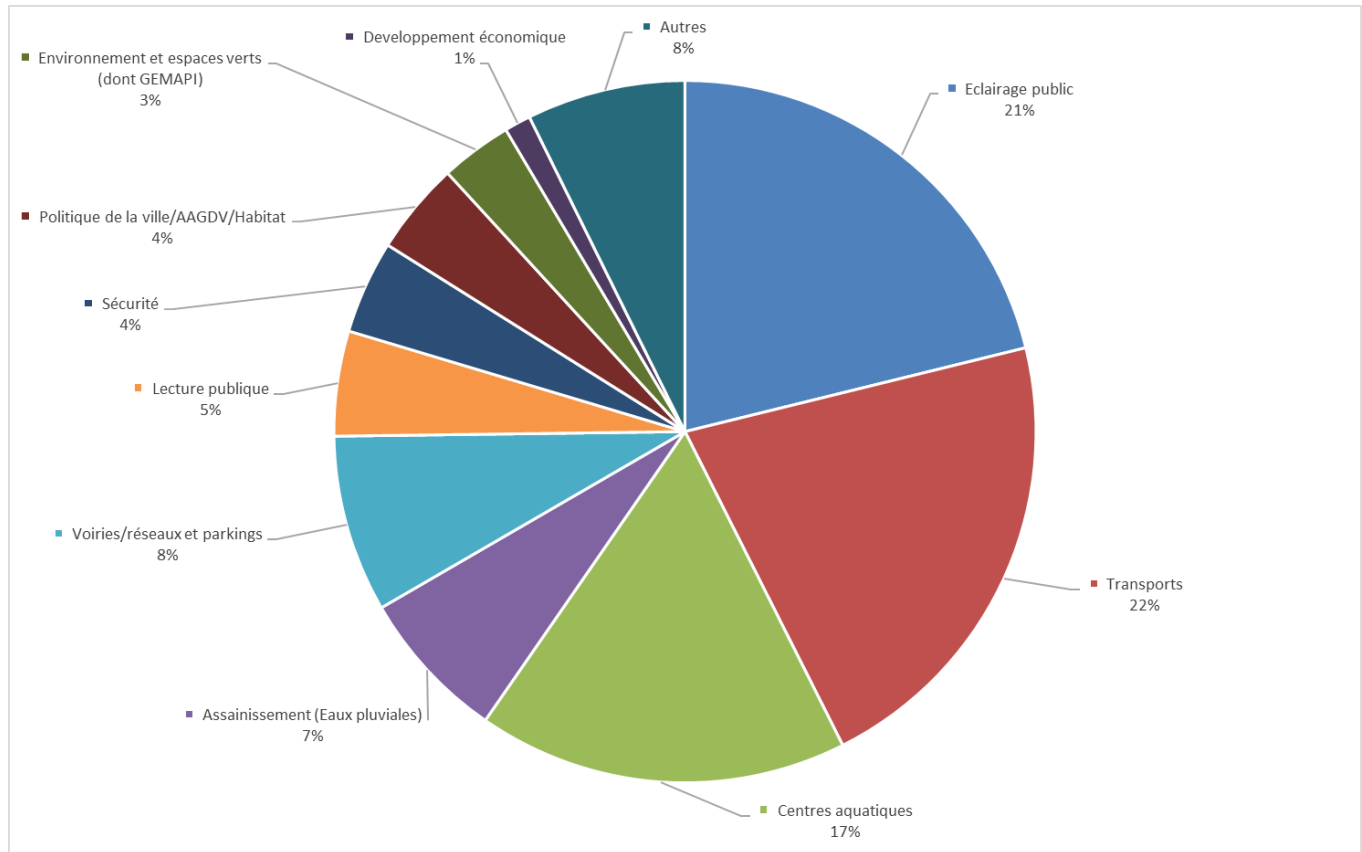
Répartition des dépenses de fonctionnement (hors reversement TEOM)



1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général inscrites au BP 2023 sont de 22 363 K€.

Répartition des charges à caractère général



2. Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel inscrites au BP 2023 sont de 18 976 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- a) Le sport et la jeunesse (4 699 K€),
- b) La lecture publique (3 676 K€),
- c) La sécurité (3 559 K€),
- d) L'aménagement, le territoire, le transport et l'environnement (840 K€),
- e) Les services techniques (776 K€),
- f) La politique de la ville, la MJD et l'habitat (457 K€),
- g) Les aires d'accueil des gens du voyage (423 K€),
- h) Le développement économique (393 K€),
- i) Autres (4 153 K€).

3. Atténuations de produits (chapitre 014)

Les atténuations de produits inscrites au BP 2023 sont de 81 893 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- a) Les Attributions de compensation prévisionnelles (38 445 K€)

	Attributions de compensation définitives 2022	Attributions de compensation prévisionnelles 2023
Beauchamp	5 453 624 €	5 453 624 €
Bessancourt	625 171 €	625 171 €
Cormeilles-en-Parisis	2 184 261 €	2 184 261 €
Eaubonne	1 291 901 €	1 346 234 €
Ermont	1 677 053 €	1 893 053 €
Franconville	5 632 751 €	5 632 751 €
Frépillon	225 737 €	225 737 €
Herblay-sur-Seine	6 225 539 €	6 225 539 €
La Frette-sur-Seine	26 920 €	26 920 €
Montigny-Lès-Cormeilles	1 482 490 €	1 482 490 €
Pierrelaye	2 755 092 €	2 755 092 €
Plessis-Bouchard	941 524 €	941 524 €
Saint-Leu-La-Forêt	607 551 €	607 551 €
Sannois	3 344 354 €	3 344 354 €
Taverny	5 701 070 €	5 701 070 €
TOTAL	38 175 038 €	38 445 371 €

Le conseil communautaire délibérera courant 2023 sur les attributions de compensation définitives.

- b) Le reversement de la TEOM aux syndicats (29 000 K€). Un ajustement est à prévoir en fonction des demandes de contribution des syndicats d'ordures ménagères,
- c) Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) (9 717 K€),

d) La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) (4 671 K€)

Les critères de répartition de la DSC sont les suivants :

- La population : 30,00 %,
- Le potentiel financier par habitant : 25,00 %,
- Le revenu par habitant : 25,00 %,
- Les logements sociaux : 17,50 %,
- Le dynamisme des recettes : 2,50 %.

Montant de la DSC par commune :

	Population			Potentiel Financier par habitant			Logements sociaux			Revenu imposable par habitant			Dynamisme des recettes			Montant de la DSC 2023
Beauchamp	8 781	3,09%	43 271 €	1 606,13 €	49,20%	17 742 €	534	2,19%	17 928 €	20 711,89 €	82,19%	29 638 €	1 364 955 €	7,01%	8 183 €	116 762 €
Bessancourt	7 939	2,79%	39 121 €	844,49 €	120,71%	39 354 €	714	2,93%	23 973 €	17 612,57 €	99,82%	32 544 €	403 388 €	2,07%	2 418 €	137 410 €
Cormeilles-en-Parisis	25 620	9,01%	126 249 €	1 099,02 €	96,82%	101 858 €	1 734	7,12%	58 220 €	20 296,27 €	84,56%	88 962 €	2 846 622 €	14,61%	17 065 €	392 354 €
Eaubonne	25 653	9,02%	126 412 €	1 094,09 €	97,28%	102 476 €	2 081	8,55%	69 870 €	19 015,06 €	91,85%	96 753 €	1 693 818 €	8,70%	10 154 €	405 665 €
Ermont	29 183	10,26%	143 808 €	1 035,54 €	102,78%	123 166 €	4 127	16,95%	138 565 €	17 721,43 €	99,20%	118 885 €	2 500 469 €	12,84%	14 990 €	539 414 €
Franconville	37 564	13,21%	185 106 €	1 023,27 €	103,93%	160 314 €	3 223	13,24%	108 213 €	15 806,56 €	110,10%	169 828 €	1 775 669 €	9,12%	10 645 €	634 106 €
Frépillon	3 386	1,19%	16 685 €	920,12 €	113,61%	15 797 €	181	0,74%	6 077 €	18 622,87 €	94,08%	13 081 €	575 409 €	2,95%	3 449 €	55 089 €
La Frette-sur-Seine	4 742	1,67%	23 367 €	966,48 €	109,26%	21 276 €	125	0,51%	4 197 €	22 833,31 €	70,13%	13 656 €	269 067 €	1,38%	1 613 €	64 109 €
Herblay	31 545	11,09%	155 446 €	1 138,65 €	93,09%	120 594 €	2 096	8,61%	70 374 €	17 780,83 €	98,87%	128 069 €	2 559 912 €	13,14%	15 346 €	489 829 €
Montigny	21 638	7,61%	106 627 €	964,09 €	109,48%	97 283 €	2 424	9,96%	81 387 €	13 077,50 €	125,62%	111 618 €	1 189 717 €	6,11%	7 132 €	404 047 €
Pierrelaye	9 462	3,33%	46 626 €	1 079,72 €	98,63%	38 322 €	912	3,75%	30 621 €	13 555,12 €	122,90%	47 754 €	1 617 741 €	8,30%	9 698 €	173 021 €
Le Plessis-Bouchard	8 589	3,02%	42 324 €	1 035,61 €	102,77%	36 247 €	290	1,19%	9 737 €	19 572,99 €	88,67%	31 275 €	733 344 €	3,76%	4 396 €	123 979 €
Saint-Leu-La-Forêt	16 304	5,73%	80 342 €	1 026,69 €	103,61%	69 367 €	960	3,94%	32 232 €	21 053,06 €	80,25%	53 732 €	937 296 €	4,81%	5 619 €	241 292 €
Sannois	26 901	9,46%	132 561 €	984,48 €	107,57%	118 830 €	2 874	11,80%	96 496 €	16 838,63 €	104,23%	115 135 €	362 781 €	1,86%	2 176 €	465 198 €
Taverny	27 062	9,52%	133 355 €	1 122,66 €	94,60%	105 124 €	2 071	8,51%	69 535 €	16 681,15 €	105,12%	116 820 €	649 058 €	3,33%	3 891 €	428 725 €
TOTAL	284 369	100%	1 401 300 €			1 167 750 €	24 346	100,00%	817 425 €			1 167 750 €	19 479 246 €	100,00%	116 775 €	4 671 000 €

Source d'information : fiche de calcul DGF 2022.

Potentiel financier par habitant moyen sur le territoire : 1 065,11 €. Le revenu moyen par habitant de l'EPCI est de 17 581,47€.

4. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante inscrites au BP 2023 sont de 11 412 K€ et comprennent notamment les dépenses suivantes :

- a) Les contributions aux Syndicats d'Assainissement (3 289 K€).
- b) La GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) (4 693 K€).
- c) Les indemnités et cotisations des élus (965 K€).
- d) La subvention d'équilibre au budget annexe de la ZAC Ermont-Eaubonne (533 K€).
- e) Les participations en matière de développement économique (468 K€) dont :
 - Les missions locales (300 K€),
 - Autres subventions (168 K€).
- f) Les participations en matière d'aménagement, tourisme et de développement durable (712 K€) dont :
 - Le domaine des Buttes du Parisis (434 K€),
 - La plaine de Pierrelaye-Bessancourt (200 K€),
 - Les subventions en matière de tourisme (19 K€),
 - Autres (59 K€).
- g) Les participations en matière de politique de la ville (180 K€).
- h) Les bourses pour les internes de médecine générale (80 K€),

5. Charges financières (chapitre 66)

Les charges financières inscrites au BP 2023 sont de 701 K€ et concernent les intérêts de la dette.

6. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles inscrites au BP 2023 sont de 24 K€.

7. Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)

Les dotations aux amortissements et aux provisions sont de 10 K€.

8. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2023 sont de 3 300 K€. Ces fonds concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

9. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

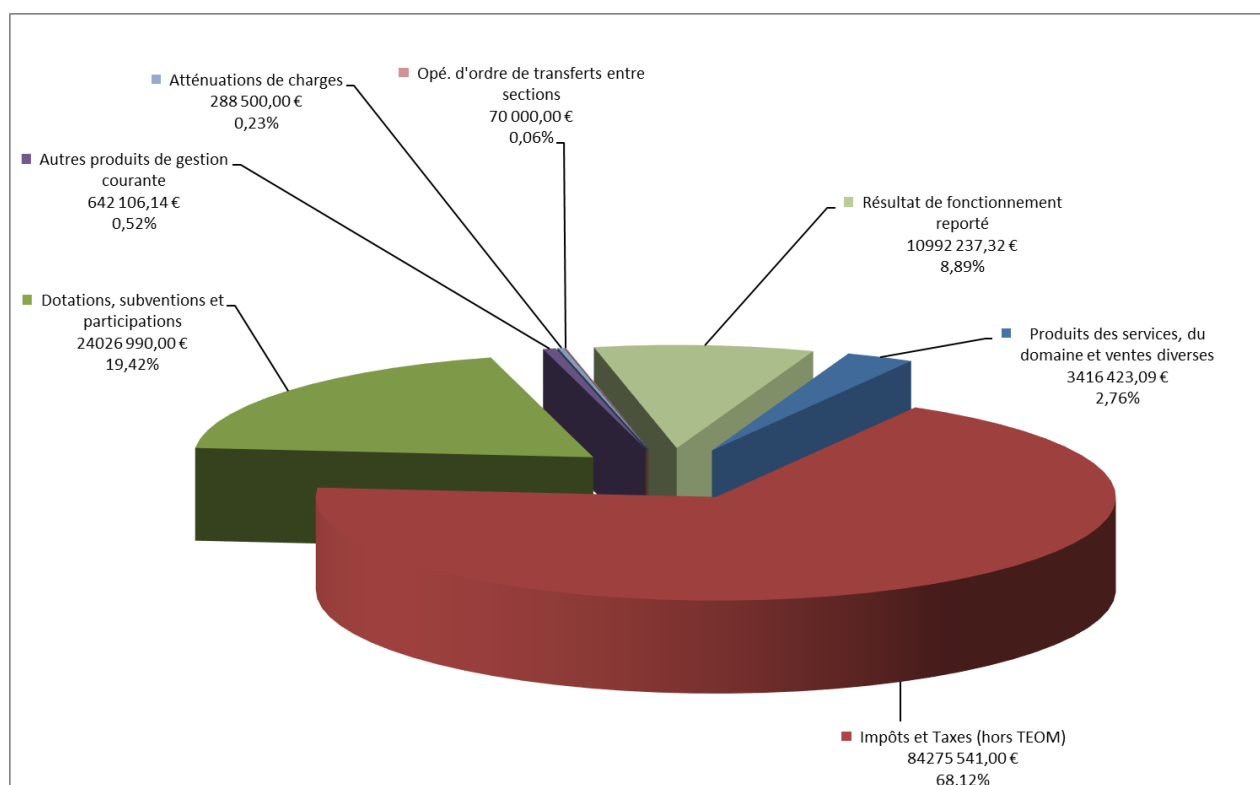
Le virement à la section d'investissement inscrit au BP 2023 est de 14 032 K€. Il s'agit de l'autofinancement de l'EPCI.

III. Recettes de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution	Répartition
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 568 476,42 €	3 416 423,09 €	-4,26%	2,24%
73	Impôts et Taxes (hors TEOM)	73 045 361,00 €	84 275 541,00 €	15,37%	55,19%
74	Dotations, subventions et participations	24 346 481,00 €	24 026 990,00 €	-1,31%	15,73%
75	Autres produits de gestion courante	615 383,00 €	642 106,14 €	4,34%	0,42%
76	Produits financiers	0,00 €	100,00 €		0,00%
77	Produits exceptionnels	207 370,37 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
013	Atténuations de charges	359 000,00 €	288 500,00 €	-19,64%	0,19%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	52 000,00 €	70 000,00 €	34,62%	0,05%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 574 746,56 €	10 992 237,32 €	598,03%	7,20%
TOTAL hors TEOM		103 768 818,35 €	123 711 897,55 €	19,22%	81,01%
	Remboursement des subventions d'équilibre au budget annexe	5 602 991,07 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
	TEOM	26 220 000,00 €	29 000 000,00 €	10,60%	18,99%
TOTAL avec la TEOM		135 591 809,42 €	152 711 897,55 €	12,63%	100,00%

Répartition des recettes de fonctionnement (hors TEOM)



1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses inscrits au BP 2023 sont de 3 416 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- a) La participation des communes à la mutualisation (1 308 K€) :
 - Les brigades de police (991 K€),
 - Les caméras nomades et la vidéo-verbalisation (107 K€),
 - Le SIG (81 K€),
 - Les dépôts sauvages (77 K€),
 - Le pôle agricole (20 K€),
 - La salubrité des logements (12 K€),
 - Les groupements de commandes (12 K€)
 - Les projets informatiques (8 K€).
- b) Les recettes liées aux centres aquatiques (1 282 K€),
- c) Les recettes liées aux gares routières (276 K€),
- d) Les recettes liées aux aires d'accueil des gens du voyage (245 K€),
- e) Les recettes liées aux parkings de Sannois et de Montigny (193 K€),
- f) Les recettes liées aux bibliothèques (44 K€),
- g) Les remboursements de personnel (33 K€),
- h) Les recettes liées aux bornes IRVE (25 K€),
- i) Autres (10 K€).

2. Impôts et taxes (chapitre 73)

Les impôts et taxes inscrits au BP 2023 sont de 84 276 K€ et comprennent notamment les recettes suivantes :

- a) La fraction de TVA qui vient en substitution de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) (44 235 K€)
- b) Les contributions directes (35 607 K€)

La répartition des contributions directes est la suivante :

	Montant BP 2023 (en €)
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	17 737 997
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	11 757 720
Taxes sur les Surfaces COMmerciales (TasCOM)	4 125 229
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	839 140
Taxe d'Habitation (TH) (résidences secondaires)	853 533
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	250 969
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	42 823
Total	35 607 409

Une nouvelle évaluation sera effectuée après la transmission des bases prévisionnelles 2023 par les services fiscaux.

Les taux et décisions concernant les contributions directes sont les suivants :

- Taxe d'Habitation (TH) (résidence secondaire)

Le taux de TH 2023 est de 6,62 %.

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Le taux de CFE 2023 est de 25,14 %.

- Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)

La valeur du coefficient de la TASCOM est de 1,05.

- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)

Le taux de TFNB 2023 est de 3,08 %.

c) La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) (29 000 K€)

Le vote des taux de la TEOM et le montant de la taxe inscrit au BP 2023 seront ajustés en fonction des besoins de financement communiqués par les syndicats et des bases prévisionnelles 2023.

Pour rappel les taux de TEOM 2022 étaient les suivants :

		Taux 2022	Base 2022	TEOM 2022
Azur	Cormeilles	5,13%	44 752 825	2 295 820
	La Frette		6 690 870	343 242
Emeraude	Franconville	7,20%	50 999 616	3 671 972
	Montigny-Lès-Cormeilles	7,81%	28 465 089	2 223 123
	Eaubonne	7,14%	38 702 301	2 763 344
	Ermont	8,44%	40 614 285	3 427 846
	Le Plessis	7,13%	12 099 370	862 685
	Sannois	7,74%	37 512 861	2 903 495
Tri-action	Beauchamp	6,95%	16 719 187	1 161 983
	Bessancourt	11,20%	8 561 353	958 872
	Herblay-sur-Seine	6,17%	52 658 551	3 249 033
	Frépillon	8,79%	4 225 112	371 387
	Pierrelaye	8,14%	13 434 787	1 093 592
	Saint-Leu-la-Forêt	6,97%	24 389 106	1 699 921
	Taverny	6,57%	39 684 499	2 607 272
TOTAL			419 509 812	29 633 587

d) La taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) (4 762 K€).

La compétence (GEMAPI) a été transférée par l'Etat aux EPCI à fiscalité propre depuis le 1er janvier 2018. Dans ce cadre, les EPCI peuvent instituer et percevoir une taxe pour financer cette nouvelle compétence.

Le montant de fiscalité appelé par l'agglomération correspond au montant des dépenses prévisionnelles 2023.

3. Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Les dotations, subventions et participations inscrites au BP 2023 sont de 24 027 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (20 461 K€) dont :
- La dotation de compensation de la « part salaires » de la taxe professionnelle (11 585 K€),
 - La dotation d'intercommunalité (8 877 K€).

- b) Les allocations compensatrices relatives aux taxes économiques (1 969 K€).
- c) Autres dotations, subventions et participations (1 097 K€) dont :
 - Les aires d'accueil des gens du voyage (309 K€),
 - Le transport (291 K€),
 - L'assainissement (eaux pluviales) (264 K€),
 - La politique de la ville et l'habitat (111 K€),
 - L'aménagement (57 K€),
 - Les parcs et massifs forestiers (49 K€),
 - Autres (16 K€).
- d) Le Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les dépenses de fonctionnement (500 K€).

4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante inscrits au BP 2023 sont de 642 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- a) Les revenus liés aux ateliers locatifs (514 K€),
- b) Les autres revenus immobiliers (65 K€),
- c) Autres (64 K€).

5. Atténuations de charges (chapitre 013)

Les atténuations de charges inscrites au BP 2023 sont de 289 K€ et concernent les remboursements des frais de personnel.

6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections au BP 2023 sont de 70 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

7. Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)

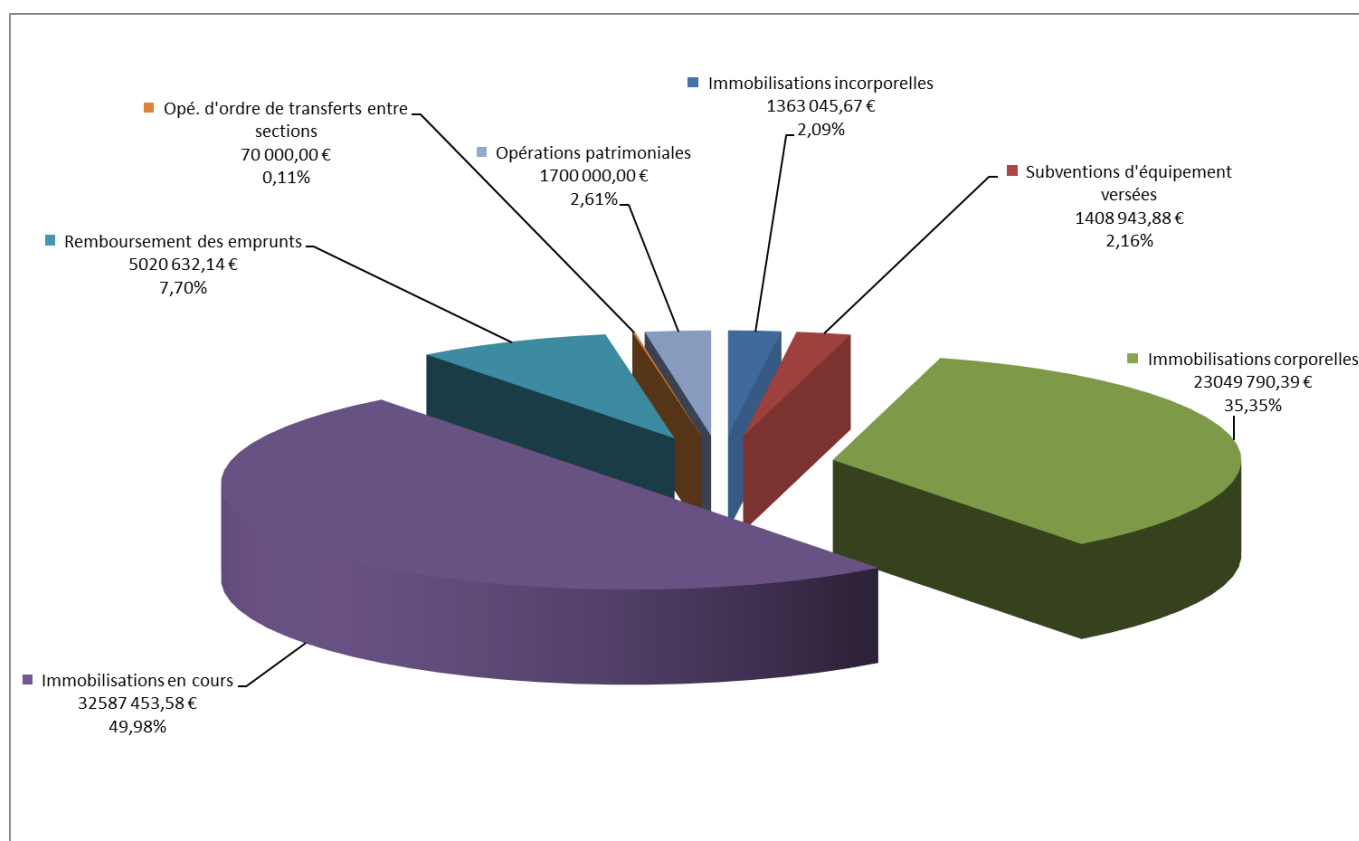
Le résultat de fonctionnement reporté inscrit au BP 2023 est de 10 992 K€. Ce montant constitue le résultat de fonctionnement 2022 reporté en 2023.

IV. Dépenses d'investissement

Evolution des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	BP 2023		Evolution	Répartition	
		BP 2022 avec report	Report	BP 2023 (hors report)			BP 2023 avec report
20	Immobilisations incorporelles	1 297 219,63 €	354 200,67 €	1 008 845,00 €	1 363 045,67 €	5,07%	2,09%
204	Subventions d'équipement versées	1 050 000,00 €	94 943,88 €	1 314 000,00 €	1 408 943,88 €	34,19%	2,16%
21	Immobilisations corporelles	17 121 529,07 €	5 977 333,59 €	17 072 456,80 €	23 049 790,39 €	34,62%	35,35%
23	Immobilisations en cours	18 522 216,52 €	5 587 453,58 €	27 000 000,00 €	32 587 453,58 €	75,94%	49,98%
16	Remboursement des emprunts	4 258 000,00 €	0,00 €	5 020 632,14 €	5 020 632,14 €	17,91%	7,70%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	52 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	34,62%	0,11%
041	Opérations patrimoniales	3 100 000,00 €	0,00 €	1 700 000,00 €	1 700 000,00 €	-45,16%	2,61%
001	Solde d'exécution négatif reporté	3 623 910,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
TOTAL		49 024 875,56 €	12 013 931,72 €	53 185 933,94 €	65 199 865,66 €	32,99%	100,00%

Répartition des dépenses d'investissement (hors report)



1. Immobilisations incorporelles (hors reports) (chapitre 20)

Les immobilisations incorporelles inscrites au BP 2023 (hors reports) sont de 1 009 K€. Elles comprennent les dépenses suivantes :

- a) Les études concernant les différents bâtiments (dont le diagnostic énergétique) (182 K€),
- b) Les études en matière de transports (178 K€),
- c) Le Système d'Information Géographique (SIG) (123 K€),
- d) Les études concernant les piscines (86 K€),
- e) Les logiciels et licences informatiques (80 K€),
- f) Les études en matière de voiries et parkings (72 K€),
- g) Les études en matière d'aménagement (70 K€),
- h) Les études liées à la mise en place de la vidéo protection (65 K€),
- i) Les études concernant les berges de Seine (40 K€),
- j) Autre (113 K€).

2. Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

Les subventions d'équipement versées inscrites au BP 2023 sont de 1 314 K€. Elles comprennent les dépenses suivantes :

- a) Les fonds de concours concernant les conventions existantes (400 K€),
- b) Les fonds de concours concernant le plan vélo (600 K€),
- c) Les subventions en matière d'habitat (150 K€),
- d) La subvention au département liée à la bretelle d'autoroute à Sannois (124 K€),
- e) Les subventions pour le fort de Corneilles (40 K€).

3. Immobilisations corporelles (hors reports) (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles inscrites au BP 2023 (hors reports) sont de 17 072 K€. Elles comprennent les dépenses suivantes :

- a) L'éclairage public (7 401 K€),
- b) La sécurité (2 812 K€),
- c) Les voiries/réseaux et parkings (1 506 K€),
- d) La lecture publique (1 164 K€),
- e) Les pôles gares et véligo (1 124 K€),
- f) La mise en accessibilité des arrêts de bus (975 K€),
- g) Les acquisitions de terrains et immeubles (655 K€),
- h) Les espaces verts, environnement et GEMAPI (400 K€),
- i) Les centres aquatiques (264 K€),
- j) Les ateliers locatifs (250 K€),
- k) Les aires d'accueil des gens du voyage (50 K€),
- l) Les bâtiments administratifs, informatique et charges diverses (471 K€).

4. Immobilisations en cours (hors reports) (chapitre 23)

Les immobilisations en cours inscrites au BP 2023 (hors reports) sont de 27 000 K€ et concernent la construction du futur centre aquatique à dimension olympique.

5. Emprunts et dettes (chapitre 16)

Les emprunts et dettes inscrits au BP 2023 sont de 5 021 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- a) Le remboursement du capital de la dette (4 988 K€),
- b) Les dépôts et cautionnements (33 K€).

6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2023 sont de 70 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

7. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

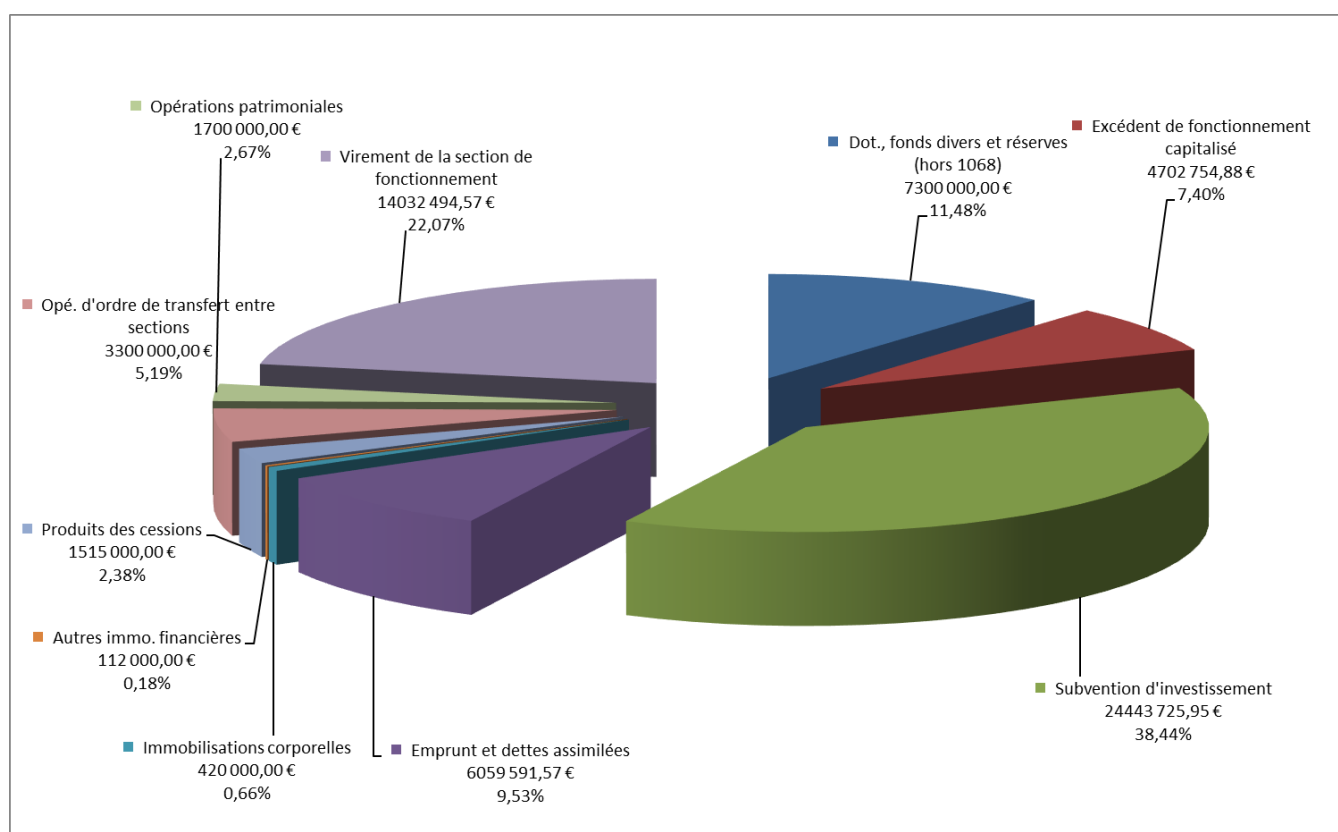
Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2023 sont de 1 700 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.

V. Recettes d'investissement

Evolution des recettes d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022		BP 2023		Evolution	Répartition
		BP 2022 avec report	Report	BP 2023 (hors report)	BP 2023 avec report		
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	3 500 000,00 €	0,00 €	7 300 000,00 €	7 300 000,00 €	108,57%	11,20%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	11 828 945,96 €	0,00 €	4 702 754,88 €	4 702 754,88 €	-60,24%	7,21%
13	Subvention d'investissement	6 497 802,66 €	5 696 878,15 €	18 746 847,80 €	24 443 725,95 €	276,18%	37,49%
16	Emprunt et dettes assimilées	9 313 724,95 €	0,00 €	6 059 591,57 €	6 059 591,57 €	-34,94%	9,29%
21	Immobilisations corporelles	420 000,00 €	0,00 €	420 000,00 €	420 000,00 €	0,00%	0,64%
27	Autres immo. financières	2 058 632,00 €	0,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €	-94,56%	0,17%
024	Produits des cessions	0,00 €	0,00 €	1 515 000,00 €	1 515 000,00 €		2,32%
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	2 400 000,00 €	0,00 €	3 300 000,00 €	3 300 000,00 €	37,50%	5,06%
041	Opérations patrimoniales	3 100 000,00 €	0,00 €	1 700 000,00 €	1 700 000,00 €	-45,16%	2,61%
021	Virement de la section de fonctionnement	9 905 769,99 €	0,00 €	14 032 494,57 €	14 032 494,57 €	41,66%	21,52%
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00 €	0,00 €	1 614 298,69 €	1 614 298,69 €		2,48%
TOTAL		49 024 875,56 €	5 696 878,15 €	59 502 987,51 €	65 199 865,66 €	32,99%	100,00%

Répartition des recettes d'investissement (hors report)



1. Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) (chapitre 10)

Les dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) inscrits au BP 2023 sont de 7 300 K€ et correspondent au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

2. Excédents de fonctionnement capitalisés (chapitre 1068)

Les excédents de fonctionnement capitalisés inscrits au BP 2023 sont de 4 703 K€ et correspondent à l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 en section d'investissement.

3. Subventions d'investissement (hors reports) (chapitre 13)

Les subventions d'investissement inscrites au BP 2023 (hors reports) sont de 18 747 K€ et comprennent notamment les recettes suivantes :

- a) Les subventions liées à la future piscine à dimension olympique (14 950 K€),
- b) Les subventions liées à la sécurité (1 328 K€) dont :
 - La vidéo protection (1 318 K€),
 - La police municipale mutualisée (10 K€).
- c) Les subventions en matière de transport (1 193 K€),
- d) Les subventions pour l'éclairage public (740 K€),
- e) Les subventions liées aux voiries (340 K€).

4. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Les emprunts et dettes assimilées inscrits au BP 2023 sont de 6 060 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- Les emprunts nouveaux (6 027 K€),
- Les cautions (33 K€).

5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2023 sont de 3 300 K€ et concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

6. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2023 sont de 1 700 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.

7. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Le virement de la section de fonctionnement inscrit au BP 2023 est de 14 032 K€ et correspond à l'autofinancement.

8. Résultat d'investissement reporté (chapitre 001)

Le résultat d'investissement reporté inscrit au BP 2023 est de 1 614 K€ et correspond à l'excédent en section d'investissement 2022.